Envoyé en préfecture le 09/11/2022
Reçu en préfecture le 09/11/2022
Publié le 09/11/2022
ID : 039-213905615-20221011-60_2022_SIGNATU-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de SAINT-CLAUDE

Canton de MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Délibération N° 60-2022

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 10
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

07/10/2022

Date d'affichage :

09/11/2022

Objet de la délibération

Signature acte de vente de la parcelle AB657

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Rachel HUGUES, Michel BONDIER

Procurations données :

- de Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON
- de Michel BONDIER à Jan VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano De MATOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 06 juillet 2021 portant sur la réalisation d'un plan de bornage et la viabilisation de la parcelle AB657 ;
Vu la proposition d'achat de cette parcelle AB657 de M. Ibrahim DASCIOGLU en date du 15 avril 2022 ;

Considérant l'acceptation du conseil municipal, de la proposition d'achat de M. Ibrahim DASCIOGLU de la parcelle AB657 ;
Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De donner délégation, au troisième adjoint, Alain MOISSONNIER, pour la signature de l'acte de vente de la parcelle AB657 à l'étude Jurisnotaires d'Orgelet.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 11/10/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Floriano De MATOS

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

MAIRIE de VILLARDS-D'HÉRIA (Jura)

Résultat du vote

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Claude le 09/11/2022 et publication ou notification du 09/11/2022